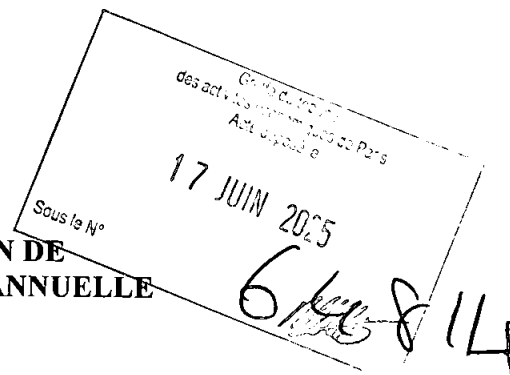


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 17/06/2025 - 64814 - 2021 B 37542 - 907 940 076 - A3R

A3R

Travaux Tout Corps D'État

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 Juin 2024**



L'an deux mille Vingt- Quatre
Le 11 Juin A dix heures,

Au siège social,

5 Rue de Magdebourg
75116 PARIS

Les actionnaires de la SASU au capital de 10000 euros, divisé en 100 actions d'une valeur 100,00 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Monsieur ELZIT Hamed, né le 17/01/1976 à Ghrabeya- Égypte, demeurant 05 Rue de Magdebourg 75016 PARIS.

Total des Actions.

100 Parts, équivalent à 10000,00€

L'associé Unique est présent ou représenté, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La réunion est présidée par Monsieur ELZIT Hamed, Président- associé.

Le Président rappelle que les actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus au Président.
- Rapport du Président sur les conventions réglementées visées à l'article L.227.10 du Code du Commerce.
- Affectation des résultats.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de ses membres :

- Le rapport de gestion, et le rapport spécial du Président.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice.
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article L 227.9 du Code de Commerce, ont été adressés aux actionnaires et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

**SASU A3R : SIRET : 907 940 076 R.C.S. PARIS ; Adresse : 5 Rue de Magdebourg 75116 PARIS- Code APE : 4120A
Capital : 10 000,00€ - Mail : H.ELZIT@yahoo.com- Tel : 06 95 06 42 78**

A3R

Travaux Tout Corps D'État

Après avoir donné lecture du rapport de gestion et du rapport spécial de la Président.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve les termes du rapport de gestion, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un bénéfice de 6859,00 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'assemblée générale propose d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2023..... 6859,00 €

- En Autres Réserves 12869,00 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 19728,00 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de revenus n'est intervenue au titre des trois précédents exercices sociaux.

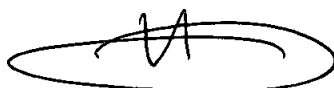
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L227.10 du Code du Commerce, en prend acte purement et simplement.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires et le Président de la Société.

Monsieur ELZIT Hamed, (Président, et Associé)





A3R

Liasse fiscale 2023

Exercice comptable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Document reçu par les services fiscaux le 02/10/2024 à 19:56

Je certifie conforme à l'original

A handwritten signature, possibly "H", enclosed within an oval shape.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2024



N° 11084*25
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2023	et clos le	31/12/2023	Régime simplifié d'imposition	☒					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal						
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐					
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société		Adresse du principal établissement								
A3R - SIREN : 907940076		**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****								
Adresse du siège social		Ancienne adresse en cas de changement								
5 RUE DE MAGDEBOURG 75016 PARIS FRANCE										
RÉGIME FISCAL DES GROUPES										
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)										
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante										
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:										
B	ACTIVITÉ									
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			☐					
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION									
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0		Déficit	0					
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %						
	Bénéfice imposable à 15%	8 069								
2. Plus-values										
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%						
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)								
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations										
Entreprise nouvelle, art 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies 0 A		☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies		☐	
Reprise d'entreprise en difficulté, art 44 septies		☐		Zone franche d'activité art.44 quaterdecies		☐	Autres dispositifs		☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies		☐		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies		☐	
Société d'investissement immobilier cotée		☐		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies		☐	
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%								
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer										
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)						☐				
D	IMPUTATIONS									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts										
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.										
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2.5%										
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%										
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4									
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre :						☐				
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre :						☐				
3 - Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays										
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						Si oui, indication du logiciel utilisée				
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA						Visa CGA		☐	Visa conventionné	☐
Examen de conformité fiscale (ECF)						☐		Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case :		☒	
I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS					
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a			
	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:	c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts	d				
Montant des autres distributions:					
	e				
	f				
	g				
	h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %	i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%	j				
Montant des revenus répartis			Total (e à h)		
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS					
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société			
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées		
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
K DIVERS					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)					
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION					
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
	MVLT réalisée au cours de l'exercice				
	MVLT restant à reporter				
M OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS					
		Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice			
		Nombre de reçus délivrés			

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024



N° 1594R * 06

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDÉCLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A3R - SIREN : 907940076					Néant ☐		
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 12		
					Exercice N clos le 31/12/2023		
ACTIF					Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial			010	012		
	Immobilisations incorporelles - Autres			014	016		
	Immobilisations corporelles			028	030		
	Immobilisations financières (1)			040	042		
	TOTAL I (5)			044	048		
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro. en cours de production			050	052		
	Stocks marchandises			060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés			068	070		
	Créances autres (3)			072	074	21 808	
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	10 003	
Charges constatées d'avance			092	094			
TOTAL II			096	098	31 811		
TOTAL GENERAL (I + II)					110	112	31 811
PASSIF					Exercice N NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	10 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres)			131	132		
	Report à nouveau				134	3 806	
	Résultat de l'exercice				136	6 859	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	TOTAL I				142	20 665	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	4 627	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	172	6 520	
	Comptes courants d'associés				173		
	Autres dettes				175		
Produits constatés d'avance				174			
TOTAL III				176	11 147		
TOTAL GENERAL (I + II + III)					180	31 812	
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise A3R - SIREN : 907940076										☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210				
Production vendue biens						215		214				
Production vendue services						217		218	76	130		
Production stockée								222				
Production immobilisée								224				
Subventions d'exploitation reçues								226				
Autres produits								230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	76	130		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234				
Variation de stock (marchandises)								236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	35	820		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240				
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		immobilier				242	20	209		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244	110			
Rémunérations du personnel								250	10	041		
Charges sociales								252	2	299		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI				255		254				
Dotations aux provisions								256				
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262				
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	68	479		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	7	651		
Produits financiers						(III)		280				
Produits exceptionnels						(IV)		290	420			
Charges financières						(V)		294	2			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348						
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	1	210		
2 - Bénéfice ou perte : produit (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	6	859		
B - RÉSULTAT FISCAL										Report le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles								312	6	859	314	
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles								316				
Provisions non déductibles								318				
Impôts et taxes non déductibles								322				
Divers et intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		324	1	210		
Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)		249				330				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								251				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999				
								997				
Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987					342	
Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989						
Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138						
Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344						
ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993						
Bassins urbains à dynamiser - BUD		992										
Créance report en arrière du déficit								346			350	
Dont divers												
Dédution exceptionnelle (art 39 decies)								655				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)								643				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)								645				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)								647				
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)								648				
Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)								641				
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)								990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)								649				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	8	069	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)									356			
Déficits antérieurs reportables											360	
Résultat fiscal après imputation des déficits								Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	8	069	372

DGFIP N° 2033-C-SD 2024
ADAPTE À LA TÉLÉDECLARATION
PAR TÉLÉDEC.FR

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise A3R – SIREN : 907940076										Néant ☒	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légitime	
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406		
		Autres	410		412		414		416		
Terrains			420		422		424		426		
Constructions			430		432		434		436		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446		
Installations générales, aménagements divers			450		452		454		456		
Matériel de transport			460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476		
Immobilisations financières			480		482		484		486		
TOTAL			490		492		494		496		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virees de poste à poste mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Plus ou moins-values			
								Court terme		Long terme	
										19% 15% ou 12,8% 0%	
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578		582		584		586		588	
Plus-values taxables à 19%		579		Régularisations		590		583		595	
TOTAL						596		585		599	

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Designation de l'entreprise A3R - SIREN : 907940076							Néant ☒	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur comptes clients	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666
TOTAL		680		682		684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
						Dotations		Reprises
Fonds commercial						681		683
Autres immobilisations incorporelles						700		705
Terrains						710		715
Constructions						720		725
Installations techniques matériel et outillage						730		735
Installations générales agencements aménagements divers						740		745
Matériel de transport						750		755
Autres immobilisations corporelles						760		765
TOTAL						770		775
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes							
2								
3								
4								
5								
6								
						TOTAL à reporter		780
II DÉFICITS REPORTABLES								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter
Déficits imputés								983
Déficits reportables								984
Déficits de l'exercice								860
Total des déficits restant à reporter								870
III DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380
N° du centre de gestion agréé								388
Montant de la TVA collectée								374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise		A3R - SIREN : 907940076		Néant ☐	
Exercice ouvert le		01/01/2023 et clos le		31/12/2023	
		Données en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel		376		1	
Dont apprentis		657		0	
Dont handicapés		651		0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861		1	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108		76 130	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105			
TOTAL 1		106		76 130	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143			
Subventions d'exploitation reçues		113			
Variation positive des stocks		111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116			
Rentres sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153			
TOTAL 2		144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats		121		35 820	
Variation négative des stocks		145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125		20 209	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150			
TOTAL 3		152		56 029	
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137		20 101	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117		20 101	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE		020		☐	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106 - le cas échéant ajusté à 12 mois)		022			
Effectifs au sens de la CVAE		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation				186	

6.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A3R – SIREN : 907940076

Néant ☐

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

MONSIEUR

Nom complet

ELZIT HAMED

Nom marital

% de détention

100

Nb de parts ou actions

100

Naissance

Date

17/01/1976

N° Département

99

Commune

GHARBEYA-EGYPTE

Pays

ÉGYPTE

Adresse :

5 RUE DE MAGDEBOURG

75116 PARIS

FRANCE

Titre

Nom complet

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

7.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | A3R - SIREN : 907940076 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		
Forme juridique	Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France)		
Adresse		

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**N°2069-RCI-SD
(2024)N° 15252*10
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : A3R	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 907940076	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYSER

Entreprise : A3R

SIREN : 907940076

Attestation produite le 01/10/2024

AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYSER POUR CE SIREN